



Numéro de l'acte	2022-103-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.3.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022

QUESTION N°2022-103

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION DES MEMBRES

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la commune d'Arques

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2020-75 du Conseil Municipal du 29 juillet 2020, portant création des commissions municipales et désignation des membres

Considérant la démission de Monsieur Ludovic LELEU, membre des commissions municipales Ecologie, développement durable et cause animale, et Affaires scolaires et jeunesse, il est nécessaire de désigner un nouveau membre de ces deux commissions

Considérant le changement de délégation de Madame Corinne REANT aux affaires scolaires, il est nécessaire de désigner un nouveau membre de la commission municipale Commerce, artisanat, animations et tourisme

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : MODIFIE les commissions municipales comme suit :

- Ecologie, développement durable et cause animale :
Madame Stéphanie BODDAERT en remplacement de Monsieur Ludovic LELEU
- Affaires scolaires et jeunesse :
Madame Corinne REANT en remplacement de Monsieur Ludovic LELEU
- Commerce, artisanat, animations et tourisme :
Madame Alexandrina DA SILVA en remplacement de Madame Corinne REANT

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 25
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

La secrétaire de séance,
Alexandrina DA SILVA

Fait à ARQUES
Le 01 décembre 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022

Affiché le 05 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Trente Novembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-quatre novembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Chloé KOCLEGA – Alexandrina DA SILVA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 2 absents non excusés
- 2 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Madame Alexandrina DA SILVA est nommée secrétaire de séance.